

# L'Etat et vous...

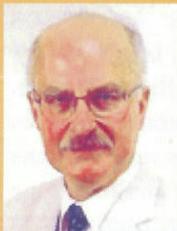
## LETTRE D'INFORMATION DE LA PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 18 - Juillet 2007



[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

## Edito...



L'HOPITAL, bientôt les travaux...

La commission d'appel d'offres du Centre hospitalier de Saint-Pierre et Miquelon, lors de sa séance du 14 juin 2007, a attribué les vingt

lots constitutifs de l'opération de construction du nouvel hôpital. Le coût global de l'opération s'élève à 41,5 M d'euros, l'essentiel étant pris en charge par l'Etat au titre du fond de modernisation des établissements de santé. Le versement de la première tranche de la subvention de 7 M d'euros interviendra cette année. Les marchés des entreprises attributaires sont en cours de préparation ainsi que leur notification. Le démarrage des travaux interviendra à la rentrée.

Le bâtiment a été conçu de manière à rationaliser les circuits et à apporter le maximum de fonctionnalité, de confort et de sécurité, tant aux professionnels qui exerceront, qu'à la population qui aura recours à cet équipement de santé, résolument moderne et parfaitement adapté aux besoins des habitants-usagers de ce service public.

L'Archipel va ainsi connaître le chantier le plus important de cette décennie ; il s'achèvera en 2011. Ce nouvel hôpital s'intégrera ainsi dans les grands équipements structurant le territoire, nécessaire à son développement.

**Yves Fauqueur,**  
Préfet de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## SOMMAIRE

- **A LA UNE** : Le contrat de développement 2007-2013
- **DOSSIER** : Le poids financier de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon
- **ZOOM SUR** : Sécurité routière « Pour que la fête continue » - Les médicaments : des produits pas comme les autres - Mouvements à la tête des services de l'État - Brèves

## LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007-2013



Le 8 juin 2007, le Préfet et le Président du Conseil Territorial ont signé le Contrat de Développement Etat-Collectivité territoriale. Ce contrat, qui s'inscrit dans la politique nationale de contractualisation entre l'Etat et les Régions marque, par son appellation, la volonté d'orienter l'ensemble des efforts humains et financiers vers le développement socio-économique de l'archipel.

Ce document contractuel finalisé après des mois de travaux préparatoires a pour ambition partagée de :

- relancer l'économie de l'archipel en la diversifiant,
- tout en l'insérant durablement dans son environnement régional,
- en améliorant les conditions de vie dans une perspective d'un développement durable.

Ces objectifs se déclinent en 4 thématiques :

- **L'appui à la diversification économique** à travers trois secteurs phares : la mer, l'agriculture et le tourisme.
- **L'appui au développement de l'Archipel** par le soutien à la formation professionnelle, le renforcement de la coopération régionale et de l'expertise de la collectivité.

• **La consolidation des équipements** grâce à la rénovation ou à la création d'équipements structurants.

• **L'amélioration des conditions de vie** en offrant à la population des équipements de bon niveau dans un environnement préservé.

Le démarrage des opérations interviendra dès cette année en fonction de la mobilisation des crédits, et de la maturité des projets.

Hors contrat, d'autres opérations sont ou seront engagées, dont la construction du nouvel hôpital (coût total 40 M d'euros) pris en charge entièrement sur des fonds nationaux.

### Chiffres clés

**28 opérations d'investissement**, sur une durée de **7 ans (2007-2013)** représentant **43 M d'euros**, dont 19 M d'euros de participation de l'Etat et 24 M d'euros de la Collectivité (dont 17M d'euros du Fonds européen de développement)



# Dossier

## L'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon : plus de 100 millions d'euros d'intervention financière chaque année

L'intervention financière de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon est multiple. Elle traduit d'abord la mise en œuvre de ses missions traditionnelles et correspond au fonctionnement des services publics ici, comme ailleurs en France. Elle correspond aussi au développement d'un certain nombre de services et à l'exécution d'opérations de redistribution.

L'exercice des missions de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon se traduit chaque année par des dépenses financées sur le budget de la Nation qui, d'une façon ou d'une autre, alimentent et soutiennent l'économie locale. L'Etat est donc un acteur économique de premier plan dans l'archipel.

Ces dépenses sont de nature très diverses, elles relèvent du fonctionnement comme de l'investissement. Elles s'expriment par le versement de salaires et de pensions, l'exécution de marchés publics, l'attribution de subventions aux collectivités locales et d'aides aux particuliers ou aux entreprises. Tous les secteurs d'activités sont concernés : l'enseignement, le bâtiment et les travaux publics, la sécurité et la justice, l'agriculture et l'environnement.

L'évaluation précise de ces dépenses est un exercice complexe car les circuits financiers sont variés et ne transitent pas tous par la Trésorerie Générale ou l'IEDOM. Les données ci-après ne sont donc pas exhaustives.

Le total des sommes versées directement par l'Etat en 2006 s'est élevé à **64,4 millions d'euros**.

Il convient d'ajouter à cela divers transferts d'institutions nationales parmi lesquels :

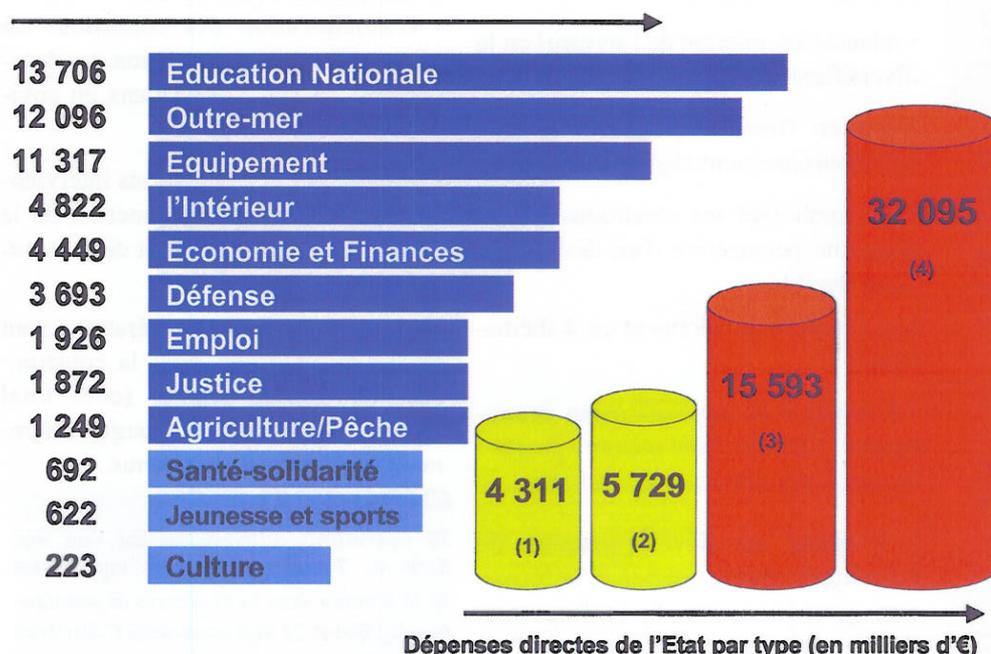
- **14 millions d'euros** de dotation de financement pour le centre hospitalier et l'unité de soins longue durée ;
- les versements à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) : **19,6 millions d'euros** au titre de la résorption du déficit annuel (CNAM) et **4,55 millions d'euros** au titre des exonérations de charges patronales (SEOM) ;

- **2 millions d'euros** de versement à Air St-Pierre.

Le statut spécifique de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon fait en revanche que les recettes fiscales (droits de douane, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés...) qui s'élevaient à plus de 13 millions d'euros en 2006, ne sont pas encaissées par l'Etat comme dans les départements métropolitains et d'outre-mer, mais rentrent dans les recettes des collectivités locales. L'Etat ne prélève donc aucun impôt ou taxe sur les ménages et sur l'activité du territoire.

Par ailleurs, avec près de 600 agents (hors fonction publique territoriale et hors fonction publique hospitalière), l'Etat est le principal employeur de l'archipel.

Répartition des dépenses par ministère (en milliers d'€)



### Dépenses directes :

- (1) Dépenses de fonctionnement
- (2) Dépenses d'investissement
- (3) Dépenses d'intervention ( Il s'agit des aides apportées sous diverses formes aux ménages, aux entreprises, aux collectivités et établissements publics et privés)
- (4) Dépenses de personnel

### Dépenses indirectes :

Dotation Globale de Fonctionnement : **5,2 millions d'euros**  
 Fonds de compensation de la TVA : **1 million d'euros**



## Zoom sur...

### Sécurité routière : pour que la fête continue

Malgré les progrès réalisés depuis ces dernières années en matière de sécurité routière, les jeunes restent particulièrement exposés aux drames de la route. Alors qu'ils connaissent les risques liés au non-respect des règles de conduite, ils s'exposent cependant sur la route à des risques inacceptables.

Sensibiliser les jeunes aux risques qu'ils encourent sur les routes est un objectif prioritaire pour la Sécurité routière. Parce qu'il est insupportable que 30 jeunes perdent la vie chaque semaine en France, l'Etat a engagé des actions de prévention spécifiques pour lutter contre le cocktail mortel « vitesse, alcool, cannabis et fatigue ».

Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas à l'abri de tels drames, la route y est tout autant dangereuse qu'en métropole si l'on tient compte de l'importance de la population et du nombre de kilomètres de voie de circulation. Aussi, le pôle de compétence « sécurité routière » a décidé de faire diffuser en ce début d'été la campagne de communication intitulée « fin de soirée ». Les spots TV et radio visent à dénoncer avec gravité ou avec dérision la « monstruosité » de la décision d'un jeune conducteur qui prend

le risque de tuer ses amis alors qu'il est conscient de ne pas être en état de conduire.

Le film et les messages radios s'achèvent par une incitation à réussir la fête, mais surtout l'après-soirée, et renvoi sur le site : « [www.sortezrevenez.fr](http://www.sortezrevenez.fr) ».

#### Le saviez-vous ?

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au sein de la population de 15 à 24 ans. **Chaque semaine, près de 30 jeunes perdent la vie sur les routes** ; c'est l'équivalent d'une classe de lycée. Par ailleurs, près de **48 % des décès chez les garçons de 15 à 19 ans sont dus à des drames de la route. Ils représentent 13% de la population mais toujours 28% des tués sur les routes.**

Les sorties de fin de soirée sont des périodes particulièrement dangereuses pour les jeunes : 60 % des décès de jeunes de 18 à 24 ans se produisent la nuit et 40 % de décès ont lieu le week-end.

### Les médicaments : des produits pas comme les autres

Un médicament n'est pas un produit banal. Son objet est de soigner, c'est-à-dire de traiter des maladies ou des dysfonctionnements physiologiques et/ou les symptômes de ces maladies et de ces dysfonctionnements.



Certains médicaments destinés à traiter des maladies bénignes facilement diagnosticables par les patients et ne nécessitant pas l'intervention, du moins dans un premier temps d'un médecin, sont appelés médicament d'automédication. On parle également de produits de médication familiale.

**Tous les médicaments quels qu'ils soient sont potentiellement dangereux.** Il n'existe pas de médicaments anodins. Cette dangerosité est fonction du produit lui-même mais également des doses, des mélanges de produits, de l'âge du patient. Cette dangerosité peut aussi résulter de l'arrêt par le patient du médicament prescrit par son médecin au motif qu'il s'automédique.

En matière de médicament, les enfants, c'est-à-dire les personnes de moins de 15 ans, sont particulièrement sensibles aux risques liés à l'utilisation des médicaments et **a fortiori les enfants en bas âge.**

Quand les symptômes persistent après la prise d'un médicament que vous vous êtes procuré sans ordonnance et hors d'une pharmacie, n'hésitez pas à consulter un médecin et ce, dans les meilleurs délais.

Dans tout les cas, vous devrez informer ce médecin sur les médicaments d'automédication que vous prenez ou que vous avez pris récemment.

#### Risques liés à l'achat de médicaments sur Internet

De nombreux sites Internet proposent la vente en ligne de médicaments, et certains d'entre eux proposent de fournir sans ordonnance des médicaments qui ne peuvent être légalement délivrés que sur prescription médicale.

Cette pratique favorise le risque de mauvais usage et les interactions médicamenteuses dangereuses pour la santé.

De plus ni la qualité, ni les conditions de conservation des médicaments achetés sur Internet ne peuvent être garanties.

En outre il n'est pas rare que ceux-ci soient des contrefaçons qui peuvent renfermer des impuretés et des substances dangereuses.

Enfin parmi les produits proposés à la vente sur Internet, certains relèvent du charlatanisme. Ces produits revendiquent en effet une efficacité, sans aucun effet indésirable, dans le traitement de maladies graves, alors qu'ils ne présentent aucun intérêt thérapeutique.

#### Pour en savoir plus :

- demander conseil à son pharmacien ou à son médecin
- sites : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- ou site de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé : [www.agmed.sante.gouv.fr](http://www.agmed.sante.gouv.fr)

# Mouvements à la tête des services de l'État

## Service des affaires Maritimes

**M. Jean-Marc GUYAU**, Administrateur Principal des Affaires Maritimes, chef du service des affaires maritimes, a quitté ses fonctions le 15 juin pour exercer en métropole, à la suite de la réussite à un concours, les fonctions de conseiller de tribunal administratif ; il a été remplacé par **M. Charles-André MASSA**, Administrateur Principal des Affaires Maritimes, en provenance du C.R.O.S.S. Jobourg.

**M. Eric MOSTERT**, Officier des Corps Techniques et Administratifs des Affaires Maritimes, adjoint du chef des affaires maritimes, quittera ses fonctions le 1er septembre et sera remplacé par **M. Didier SAOUZANNET** en provenance du C.R.O.S.S. Gris-Nez.

## Gendarmerie Nationale

Le Lieutenant-colonel **Robin JOUBERT** quittera ses fonctions de commandant de la gendarmerie le 4 août prochain pour prendre celles de commandant du Centre National d'Instruction - Ski Alpin de la Gendarmerie de Chamonix - Mont-Blanc. Son successeur, le Lieutenant-colonel **Philippe GUISET**, actuellement Officier de communication au commandement de la région Aquitaine, prendra ses fonctions le même jour.

## Service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

**M. Serge VARENNE**s, contrôleur principal en provenance de Chambéry, est depuis le 21 mai, le nouveau chef de la DCCRF, en remplacement de **M. René CARBASSE**.

## Service des douanes

**M. Serge NOE**, Inspecteur principal de 1ère classe, chef du service des douanes, quittera ses fonctions le 1er octobre pour une affectation à Pontarlier en qualité de Chef divisionnaire.

## Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**M. Lucien PLANCHE**, chef du service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, quittera ses fonctions le 17 septembre prochain pour prendre celles de chef de service à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne et sera remplacé par **M. Pierre NGUYEN**, en provenance de Nice.

## Préfecture

**Mme Marie-Christine NOE**, attachée du ministère de l'intérieur, chef du service des Actions de l'Etat et des Finances, sera affectée à compter du 1er septembre à la préfecture de Besançon (Doubs) ; elle sera remplacée par **M. Fabrice MARQUAND** attaché principal du ministère de l'intérieur, en provenance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

## Fulmar

L'Adjudant-chef **Olivier CHALIGNÉ**, Officier en second du Patrouilleur Fulmar, quittera ses fonctions le 14 août pour Dieppe et sera remplacé par l'Adjudant **Franck DELVALLEZ**, en provenance de Toulon.

## A.N.P.E.

**Mme Patricia DETCHEVERRY**, Conseiller de l'emploi et responsable de l'agence de Saint-Pierre-et-Miquelon, quittera ses fonctions le 25 juillet et sera remplacé par **Mme Mélanie ARROSSAMENA**, recrutée le 1er juillet.

## Justice

Arrivée prochaine de **Mme Claudine LESCOFFIT**, dans les fonctions de Présidente du Tribunal Supérieur d'Appel, en remplacement de **M. François BILLON** et de **M. Bruno MARCELIN**, en qualité de Président du Tribunal de Première Instance, en remplacement de **M. François GOULARD de CURRAIZE**. Ils seront installés au cours d'une audience solennelle qui aura lieu début septembre.

# En Bref...

## ◆ Fermeture temporaire de l'Imprimerie administrative

L'imprimerie administrative sera fermée pour cause de déménagement du mercredi 15 août au vendredi 14 septembre 2007. Les nouveaux locaux seront situés dans le bâtiment appartenant à la société « Construction des Iles » avenue Commandant-Roger-Birot, dans la zone artisanale. Elle y restera durant la durée des travaux qui seront effectués dans ses locaux habituels.

## ◆ Fonds de Coopération Régionale

Un Fonds de Coopération Régionale (FCR) sera prochainement mis en place à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le FCR est un dispositif qui a pour vocation de co-financer des projets portés par des opérateurs locaux (institutionnels, associations, organismes publics ou privés), afin de permettre une meilleure intégration et promotion de l'archipel dans son environnement régional, et de créer les conditions d'un développement économique et social durable.

Les modalités de fonctionnement de ce dispositif pour la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (constitution d'un comité des gestion, axes d'intervention, règles financières...) seront définies prochainement.

Les organismes publics ou privés porteurs d'un projet de coopération peuvent d'ores et déjà télécharger sur le site de la préfecture un modèle de dossier de demande de cofinancement et prendre connaissance du manuel pratique de coopération régionale qui a été réalisé pour le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer.

## ◆ Revalorisation d'aides à l'habitat

Depuis avril, deux types d'aide à l'habitat ont été revalorisés :

### Aide à l'utilisation de revêtements traditionnels

Mise en place pour inciter au maintien et à l'utilisation de revêtement de bois massif (clapboards ou bardeaux), cette aide s'adresse aux personnes qui souhaitent utiliser le bois pour le revêtement des façades de leur habitation principale ou secondaire, soit en construction neuve soit en réhabilitation. Cette aide peut aller jusqu'à 7 400 euros (au lieu de 6 100 euros auparavant) lorsque la toiture est aussi faite de bardeaux de bois. Aucune condition de ressource n'est exigée.

### Aide à l'habitat des propriétaires âgés de plus de 60 ans

Elle permet la réalisation des travaux intérieurs ou extérieurs (peinture, revêtement de sol, etc...). Plafonné désormais à 3 600 euros au lieu de 2 300 euros, le montant de l'aide est fixé en fonction des ressources de l'ensemble des personnes occupant habituellement le logement, le taux maximum pouvant aller jusqu'à 90%.

Pour plus d'informations, consulter le « guide des aides à l'habitat » sur le site [www.saint-pierre-et-miquelon.equipement.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.equipement.gouv.fr) ou appeler la cellule habitat-logement de la direction de l'Équipement au 41 12 11 ou 41 12 13.

Préfecture  
de Saint-Pierre-et-Miquelon :

Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud  
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46  
[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

Directeur de la publication :  
Yves FAUQUEUR, Préfet

Responsable de la rédaction :  
Maurice BUNEL, chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des  
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :  
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.